

# MIRABEL

## VOUS INFORME

Vol. 5, n° 8

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Avril 2019

## 2,5 millions de dollars pour les entreprises de Mirabel



Dans l'ordre habituel, on reconnaît MM. Éric Désaulniers, directeur général du Fonds local de solidarité FTQ, Éric Lescarbeault, directeur régional au ministère de l'Économie et de l'Innovation, Jean Bouchard, maire de Mirabel, Milder Villegas, directeur général de Filaction Fonds de développement, et Scott Pearce, maire du Canton de Gore, préfet de la MRC d'Argenteuil et membre du conseil d'administration de la FQM.

Deux Fonds locaux d'investissement, qui s'ajoutent à l'actuel FLI-Mirabel, ont récemment été créés à Mirabel donnant ainsi accès à une aide financière potentielle, allouée sous forme de prêts, de l'ordre de 2,5 millions de dollars. Il s'agit des Fonds FLS-Mirabel et Filaction-Mirabel.

Comme le précise le maire Jean Bouchard « la création des Fonds locaux d'investissement de Mirabel a pour but de soutenir financièrement et techniquement les nouvelles entreprises et

les entreprises existantes afin de maintenir des emplois sur le territoire mirabellois ».

Selon la convention de partenariat, « les fonds locaux d'investissement de Mirabel interviennent principalement au niveau d'apport de fonds dans les entreprises. Les financements accordés ont généralement pour but de doter ou d'assurer l'entreprise de la disponibilité des fonds requis afin d'assurer la réussite d'un projet d'implantation, de développement ou de modernisation ».

Concrètement, la provenance des sommes disponibles dans les fonds locaux d'investissement s'établit comme suit : FLS-Mirabel, Fonds locaux de solidarité FTQ (750 000 \$), Ville de Mirabel (150 000 \$) et Fédération québécoise des municipalités (FQM) (100 000 \$) ; Filaction-Mirabel, Filaction Fonds de développement (850 000 \$), Ville de Mirabel (150 000 \$) ; FLI-Mirabel, prêt du gouvernement du Québec par l'entremise du ministère de l'Économie et de l'Innovation (519 950 \$).

« Né d'un partenariat entre le Fonds de solidarité FTQ et la Fédération québécoise des municipalités, le réseau des Fonds locaux de solidarité est un modèle de développement économique local qui a fait ses preuves. Les entrepreneurs de Mirabel qui ont des projets ambitieux et audacieux ont maintenant accès aux FLS pour le financement de leur PME en démarrage et en croissance » déclare M. Éric Désaulniers, directeur général des Fonds locaux de solidarité FTQ.

(Suite en page 2)

Filaction  
Fonds de développement

FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

FONDS  
locaux de solidarité FTQ  
En partenariat avec la  
Fédération québécoise des municipalités (FQM)

# Cahier LOISIRS

Printemps-été 2019

PROGRAMMATION  
LOISIRS PRINTEMPS-ÉTÉ À L'INTÉRIEUR

RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | IMPRESSION Hebdo Litho | PHOTO Yvan Labelle, Image-13 | DISTRIBUTION Postes Canada  
RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | TÉLÉPHONE 450 475-8653  
SITE INTERNET [www.ville.mirabel.qc.ca](http://www.ville.mirabel.qc.ca) | COURRIEL [communications@ville.mirabel.qc.ca](mailto:communications@ville.mirabel.qc.ca) | DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec | TIRAGE 23 000 exemplaires

VILLE DE  
MIRABEL

(Suite de la page 1)

« Cette collaboration entre la FQM et le Fonds de solidarité existe depuis maintenant près de 25 ans. C'est un partenariat dont nous pouvons tous être très fiers. Soulignons que notre contribution est rendue possible grâce à la mesure de 3,5 millions de dollars mise en place par le gouvernement du Québec pour déployer le réseau des FLS dans les régions non couvertes jusqu'à maintenant », déclare M. Scott Pearce, maire du Canton de Gore, préfet de la MRC d'Argenteuil et membre du conseil d'administration de la FQM.

« Nous nous réjouissons de cette entente avec la Ville de Mirabel qui nous permettra d'augmenter nos investissements dans cette région à fort potentiel », affirme M. Milder Villegas, directeur général de Filaction.

« C'est avec fierté que nous contribuons à la mise en place du Fonds FLS-Mirabel, qui permettra de stimuler davantage l'entrepreneuriat et la création d'emplois durables dans la région. Cet investissement démontre clairement que nous poursuivons notre engagement d'accompagner les PME à toutes les étapes de leur parcours en mettant à leur disposition des outils et des leviers financiers efficaces qui répondent à leurs besoins », mentionne Marie-Eve Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional et ministre responsable des régions de Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent et de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

À noter que les demandes d'aide financière seront analysées par un comité d'investissement formé de neuf membres et d'un observateur.

De ce nombre, deux proviennent de la Ville, un du FLS, un de Filaction; les cinq autres, formant la majorité et ne présentant aucun lien avec les trois parties, sont issus du monde de la finance et du domaine de l'entreprise.

Toute personne désireuse de déposer un projet pour obtenir une aide financière des Fonds locaux d'investissement de Mirabel peut communiquer avec Mirabel économique, au 450 475-2110.

## Abris d'auto temporaires

# Nouvelle date pour les retirer : 1<sup>er</sup> mai

Les règlements d'urbanisme subissent actuellement une cure de rajeunissement bien méritée avec le projet de refonte. Une des nouveautés est la période durant laquelle les abris d'auto temporaires sont autorisés. En effet, l'ancienne réglementation prévoyait que les abris devaient être retirés pour la mi-avril. Suite à la refonte, les abris sont maintenant autorisés jusqu'au 1<sup>er</sup> mai. Le Service de l'aménagement et de l'urbanisme vous rappelle que les abris d'auto temporaires doivent être démontés et remisés à l'intérieur, incluant la structure métallique.

### Remisage et stationnement des véhicules récréatifs

Le Service de l'aménagement et de l'urbanisme rappelle les normes à respecter concernant le remisage et le stationnement de véhicules récréatifs (roulotte, motorisé, bateau, etc.) sur une propriété résidentielle.

Un seul véhicule récréatif peut être remisé ou stationné sur une propriété résidentielle. Pour ce qui est de l'endroit, cela est permis en tout temps

en cour latérale ou arrière conditionnellement au respect d'une marge minimale de 0,75 mètre (2,5 pieds) des limites de la propriété. Il est aussi possible de remiser ou de stationner ce type de véhicule en cour avant, mais seulement pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 15 novembre. Dans ce cas précis, une marge minimale de 2 mètres (6,6 pieds) de la bordure de rue doit être respectée ainsi qu'une distance de 0,75 mètre (2,5 pieds) des limites latérales du terrain.

L'entreposage d'un équipement de récréation de plus de 10 mètres (33 pieds) de longueur est cependant interdit. Enfin, il est important de rappeler qu'il est interdit en tout temps d'habiter un équipement ainsi remisé ou stationné.

### Renseignements :

Service de l'aménagement et de l'urbanisme  
au 450 475-2007  
info.urbanisme@ville.mirabel.qc.ca  
ou en personne durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.



# Des mesures exceptionnelles sont prises

La période de verglas du mois d'avril a entraîné plusieurs inconvénients dont un grand nombre de branches cassées.

Dans ce contexte exceptionnel, la Ville est disposée à offrir gratuitement, durant la première semaine de mai, le service d'une déchiqueteuse à domicile aux citoyens qui ne peuvent transporter leurs branches cassées aux écocentres.

Pour se prévaloir de ce service, les personnes intéressées doivent toutefois obligatoirement communiquer au préalable avec le Service de l'environnement, au 450 475-2006, pour donner

leurs coordonnées. À noter que les branches à déchiqueter ne doivent pas excéder un diamètre de 15 cm (6 pouces).

**DATE LIMITE POUR S'INSCRIRE :**  
le mardi 30 avril, à midi.

### Renseignements :

Service de l'environnement  
au 450 475-2006  
infoenvironnement@ville.mirabel.qc.ca



## Portrait d'un organisme

# Programme d'intégration au travail des personnes ayant une déficience intellectuelle, physique ou un trouble du spectre de l'autisme



Raphaël, l'un des participants au programme d'intégration au travail du CISSS des Laurentides.

Grâce au programme Intégration Travail de la Direction des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DDITSADP) du Centre intégré de la santé et des services sociaux (CISSS) des Laurentides, elles sont de plus en plus fréquentes les entreprises et institutions publiques et parapubliques à offrir des stages et des emplois aux personnes ayant ces types de déficience.

Présentement, ce sont plus de 200 employeurs incluant la Ville de Mirabel, qui travaillent en partenariat avec l'équipe Intégration Travail de la DDITSADP, afin de donner des conditions gagnantes pour tous et de favoriser une intégration

facilitante pour ces travailleurs. On les retrouve notamment dans les services alimentaires et la restauration, le commerce au détail à grande surface, les centres de la petite enfance (CPE), les bibliothèques ainsi que les bureaux administratifs. Ils occupent, dans la majorité des cas, des tâches simples et répétitives souvent associées à la manutention, le placement de marchandises, l'entrée de données, l'aide à la cuisine, les centres de tri ou l'entretien général; des tâches qu'ils accomplissent avec minutie et plaisir.

**Des avantages pour les entreprises, la personne et la société**

Soutenues par des agents d'intégration, les entreprises profitent de formations et d'accompagnements, offerts par l'équipe Intégration Travail de la DDITSADP, afin d'avoir tous les outils requis pour faciliter l'intégration, mais aussi le travail quotidien de ces travailleurs. On proposera aussi certaines tâches et méthodes de travail afin que tous y trouvent leur bénéfice.

Pour les entreprises, les avantages sont multiples, comme l'explique Carole Gravel, chef de programme Intégration Travail DDITSADP du CISSS des Laurentides, « avant tout, ce sont des travailleurs stables et assidus. Ils s'impliquent dans leurs tâches et ont un grand sentiment d'engagement envers l'entreprise. Ils offrent des prestations de travail de qualité. C'est aussi une solution durable, car ces travailleurs offrent un soutien à l'équipe pour des tâches qui sont simples et répétitives pouvant être moins stimulantes pour les employés en fonction. Cela peut contribuer à réduire le roulement d'employés ».

Outre les bénéfices et le fait de stimuler l'économie tout en contribuant à l'enrichissement collectif par l'inclusion sociale, ces personnes démontrent des qualités humaines inestimables dont la simplicité, la spontanéité et l'authenticité. Elles apportent également aux autres employés un esprit d'entraide ainsi qu'une certaine légèreté aux petits inconvénients occasionnels. La Ville de Mirabel est fière de participer à ce projet de partenariat, une initiative qui fait d'ailleurs partie de son Plan stratégique 2019.

**Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
des Laurentides**

**Québec** 

## Expropriation à Mirabel

# 50 ans déjà

Le 27 mars dernier, quelques centaines de personnes commémoraient les 50 ans de l'expropriation de 97 000 acres en vue de la construction d'un nouvel aéroport international à Mirabel. Un épisode marquant dans l'histoire de Mirabel qui a bouleversé la vie de milliers de gens.

« Les cicatrices laissées par ces expropriations dans notre histoire collective sont indéniables », indique le maire Jean Bouchard. « C'est néanmoins de ce triste événement qu'a pris naissance, en quelque sorte, le Mirabel d'aujourd'hui, et qu'au fil des années, nous avons su nous relever et nous rebâtir, pour en faire ensemble la ville vivante, dynamique et prospère qu'elle est devenue aujourd'hui ». « Ce que nous avons traversé nous a aussi forgé en tant que communauté forte et

fière, où il règne un esprit de solidarité et des liens tissés serrés », tient-il à ajouter.

À l'époque des expropriations, Mirabel comptait 17 000 habitants. Aujourd'hui, avec une population qui dépasse les 55 000 habitants, elle se classe au top 20 des villes les plus peuplées du Québec, et sa croissance est phénoménale à tous les plans.

« Le Mirabel d'aujourd'hui comprend une zone industrialo-aéroportuaire qui nous a permis de nous tailler une place parmi les leaders mondiaux de l'industrie aérospatiale », rappelle le maire. En effet, des entreprises de calibre international telles qu'Airbus et Pratt & Whitney y sont implantées, fournissant de l'emploi à plus de 5 200 employés. « C'est une réussite dont nous pouvons être fiers et

nous continuons à nourrir de grandes ambitions pour ce site! », souligne-t-il.

Rappelons d'ailleurs qu'en mai dernier, la Ville de Mirabel, conjointement avec Aéroports de Montréal, a demandé au gouvernement fédéral de lui rétrocéder des terrains situés à l'intérieur de l'actuelle zone aéroportuaire, afin de les rendre disponibles au développement industriel.

« Puisque les retombées socio-économiques de ce geste bénéficieraient nécessairement à l'ensemble de la communauté et à tous les citoyens de Mirabel, nous croyons qu'il s'agirait pour le gouvernement fédéral d'une excellente façon de tourner la page sur le passé que de contribuer à faire prospérer à son plein potentiel cette zone aéroportuaire », conclut le maire.



## Bienvenue à Mme Carolynne Lapierre

Mme Lapierre a récemment été nommée au poste de directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Elle possède un baccalauréat en récréologie. De 2012 à 2019, elle a agi à titre de régisseuse à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'Arrondissement Le Sud-Ouest à Montréal. Elle a également occupé les postes de chef de section – centre sportif et installations et chef de section – installations aquatiques au même arrondissement pour des remplacements en 2015 et en 2018, respectivement.

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Mirabel, composé de près d'une centaine d'employés, est responsable de plus d'une centaine de parcs, de nombreux plateaux sportifs, de six centres culturels et de trois arénas. La gestion des camps de jour est aussi sous son autorité. Mirabel lui souhaite la bienvenue dans son équipe de gestionnaires.



## Bienvenue à



L'organisme à but non lucratif Film Laurentides lançait, le 14 mars dernier, sa nouvelle image de marque ainsi qu'une photothèque entièrement revisitée, en présence de 80 représentants du milieu cinématographique et des affaires.

Ainsi, l'organisme autrefois identifié comme étant le Bureau du cinéma et de la télévision des Laurentides (BCTL), a décidé d'opter désormais pour l'appellation Film Laurentides, dans le but d'améliorer sa notoriété et de communiquer plus clairement sa mission.

Depuis le début de l'année, dans sa poursuite d'augmenter la visibilité de l'organisme et de la région, l'équipe de Film Laurentides a participé et organisé plusieurs événements. En plus d'une tournée de familiarisation orchestrée dans le cadre de l'Atelier Grand Nord et une journée de découverte ayant pour cible des producteurs américains invités au Québec par le BCTQ, Film Laurentides était présent au Rendez-vous du cinéma québécois, au Gala Kino ainsi qu'au Festival de court-métrage international REGARD qui se déroulait à Chicoutimi.



Nouveau programme

# Subvention pour l'achat d'un baril récupérateur de pluie

Un nouveau programme est offert cette année aux Mirabellois. Ils pourront faire une demande d'aide financière de 50 \$ à l'achat d'un baril récupérateur de pluie. Il est possible de consulter les conditions de remboursement, dont les caractéristiques du baril, au [www.ville.mirabel.qc.ca](http://www.ville.mirabel.qc.ca). Les demandes seront traitées jusqu'à concurrence du budget maximal prévu. Faites vite, premier arrivé, premier servi!

Renseignements :

Service de l'environnement au 450 475-2006 ou [infoenvironnement@ville.mirabel.qc.ca](mailto:infoenvironnement@ville.mirabel.qc.ca).

## Le 22 avril, soulignons le Jour de la terre!

C'est l'occasion de prendre conscience de notre environnement et d'intégrer de nouvelles habitudes à notre mode de vie.

### Idées de gestes plus écoresponsables :

- **Se procurer des emballages réutilisables** comme les sacs en tissus ou les pots réutilisables (bocaux en verre et pots en plastique/verre) ou encore privilégier les emballages en papier brun aux emballages de plastique. Vous pouvez même vous inscrire pour recevoir une trousse d'articles écologiques pour la boîte à lunch via le Fonds Éco IGA;
- **Planter un arbre ou verdir sa propriété** pour embellir et augmenter les services écologiques rendus par la verdure ! (se renseigner sur le Programme incitatif à la plantation d'arbre 2019 sur le site Internet de la Ville);
- **Installer un baril d'eau de pluie** après sa gouttière pour utiliser l'eau recueillie plutôt que de l'eau potable ou diriger ses gouttières vers les plates-bandes (subvention disponible pour les barils d'eau de pluie en 2019);
- **Utiliser une gourde d'eau** afin de réduire l'achat de bouteilles de plastique ;
- **Utiliser des dosettes réutilisables** de café de type K-Cup®, les remplir et composter le marc de café;
- **Fermer toute lumière non nécessaire** dans la maison;
- **Respecter le règlement municipal relatif à l'arrosage des pelouses** durant la période estivale;
- **Acheter le plus souvent possible des aliments du Québec** identifiés par le logo Aliments Québec;



**S'inscrire au service en ligne** pour recevoir ses factures et relevés de compte.

Pour de plus amples renseignements sur les activités organisées à travers le Québec, consultez le site [www.jourdelaterre.org](http://www.jourdelaterre.org).



SUIVEZ L' @ECOSCOUADE SUR INSTAGRAM! 

# Une Mirabelloise s'illustre !



Alicia Paulin a récemment été nommée finaliste au concours Miss Canada Galaxy Pageants dans la catégorie Miss Teen, l'une des plus hautes sphères des concours de beauté et de personnalité au Canada. La Mirabelloise de 17 ans ira représenter le Québec, lors de la finale, qui aura lieu du 26 au 28 avril prochains, à Toronto.

La jeune femme qui entrera au cégep Marie-Victorin en architecture en septembre souhaite, à travers sa participation au concours, aider les jeunes filles à gérer leurs problèmes d'anxiété. Elle souhaite utiliser la plateforme du concours pour lui permettre d'exprimer ses opinions tout en poursuivant sa passion pour le mannequinat.

## Rappels de produits

# Consultez-vous le site de Santé Canada?

Le Service de la sécurité incendie invite la population à consulter régulièrement le site de Santé Canada au [canadiensante.gc.ca/recall-alert-rappel-avis](http://canadiensante.gc.ca/recall-alert-rappel-avis) afin d'obtenir une liste complète des rappels, des avis et des alertes émises pour différents produits. Il est du devoir des citoyens de vérifier ces listes le plus fréquemment possible afin d'éviter de mettre leur sécurité en danger. C'est notamment le cas des chauffeuses de garage portatives de marques Mastercraft, Profusion Heat, Prestige et Matrix qui sont présentement rappelées en raison de risques d'incendie.



# Des investissements de 61 000 \$

Les représentants des principaux partenaires associés au développement du parc régional du Bois-de-Belle-Rivière étaient réunis, le 3 avril dernier, à la sucrerie aux Quatre-Vents afin de procéder au dévoilement des investissements provenant de ses partenaires.

L'ensemble des investissements répartis en 10 projets totalise une somme de 61 000 \$. La contribution de ces nombreux partenaires permet, entre autres, de réaliser la mission éducative du parc et de créer un site dynamique offrant plusieurs événements populaires à la population, d'y améliorer les aménagements et de consolider les emplois.

Comme l'indique le président du parc, M. Jean Bouchard, « une fois de plus, nous avons le privilège d'obtenir le précieux soutien de nombreux partenaires qui se sont associés à nos démarches pour développer ce magnifique parc régional ».



## RÉSUMÉ DES CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES DU PARC :

### La fondation le grand Food Fest

Rib Fest, du 11 au 14 juillet  
Poutine Fest, du 18 au 21 juillet  
20 000 \$

### Le BNI (Business Network International) de Mirabel

Soutien au Grand souper gourmand  
10 000 \$

### Enbridge

Contribution à la Fête de la pêche  
8 et 9 juin  
5 000 \$

### Naya

Contribution à la construction du bassin Naya  
5 000 \$

### Just Run

Soutien à la course gourmande de l'automne  
5 000 \$



Dans l'ordre habituel, on reconnaît MM. Stéphane Michaud, directeur du bois de Belle-Rivière, François Garon, directeur exécutif BNI Laval-Laurentides, Jean Bouchard, maire.

### Wouf Laurentides

Événement régional « Bougez avec votre chien »  
2 juin prochain  
5 000 \$

### Club d'astronomie du bois de Belle-Rivière

Acquisition de matériel technologique et développement d'activités en astronomie  
3 000 \$

**Ils se partageront une enveloppe totalisant 8 000 \$.**

### GDG Environnement

Mise à niveau du réseau des panneaux éducatifs

### Club Optimiste du secteur de Saint-Augustin

Appui à la Fête de la pêche

### Intermiel

Appui aux événements gourmands

### Charles Antoine Crête

Appui à Mirabel fête l'érable du Québec les 21 et 22 septembre.



## Vente de fleurs

Samedi 18 mai, à compter de 8 h  
Complexe Jean-Laurin



# Calendrier des événements

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU COMITÉ DE LOISIRS DE SAINT-BENOÎT

Le 30 avril prochain aura lieu l'assemblée générale annuelle du comité de loisirs de Saint-Benoît. Le but de cette rencontre est aussi de recruter d'autres bénévoles à se joindre au comité et ainsi avoir régulièrement des activités pour divertir les citoyens.

**Date :** mardi 30 avril, à 19 h

**Lieu :** centre culturel Saint-Benoît  
175, rue Dumouchel

**Renseignements :** Cynthia Guillemette, technicienne en loisirs et vie communautaire, au 450 475-8656, poste 4259.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU COMITÉ DU PARC DES CHAMPIONS

Le 7 mai prochain aura lieu l'assemblée générale annuelle du comité du parc des Champions. Le but de cette rencontre est aussi de recruter d'autres bénévoles à se joindre au comité et ainsi avoir régulièrement des activités pour divertir les citoyens.

**Date :** mercredi 7 mai, à 19 h

**Lieu :** chalet du parc des Champions,  
17475, rue du Grand-Prix, secteur du Domaine-Vert Sud

**Renseignements :** Cynthia Guillemette, technicienne en loisirs et vie communautaire, au 450 475-8656, poste 4259.

## RÉUNION MENSUELLE DU CERCLE DE FERMÈRES DE SAINT-JANVIER

Le Cercle de Fermières de Saint-Janvier Mirabel vous invite à le rejoindre pour sa réunion mensuelle, le 2<sup>e</sup> mardi du mois. Lors de la rencontre du 7 mai 2019, vous pourrez adhérer au Cercle ou renouveler votre carte de membre annuelle, au coût de 30 \$.

**Dates :** le 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois, à 19 h, du 7 mai au 11 juin

**Lieu :** centre culturel Joseph-Savard (local n°12)  
13908, boul. du Curé-Labelle, secteur de Saint-Janvier

**Coût :** 30 \$ pour la carte de membre annuelle

**Renseignements :** Jeanne Garand, au 450 435-6799

**Courriel :** mcgrathgjeanne@videotron.ca

## COLLECTE DE SANG HÉMA-QUÉBEC

La population est invitée à contribuer à la collecte de sang Héma-Québec, le 13 mai prochain, organisée par le Club Optimiste de Saint-Augustin, sous la présidence d'honneur de Richard Favreau, président du Club Optimiste, en collaboration avec les Chevaliers de Colomb de Saint-Augustin et le Cercle de Fermières de Saint-Augustin.

**Date :** 13 mai, de 13 h 30 à 19 h 30

**Lieu :** centre culturel du complexe Jean-Laurin  
8475, rue Saint-Jacques, secteur de Saint-Augustin

**Renseignements :** Lise Laplante, au 450 470-1043 ou 450 475-7609

## SPECTACLE-BÉNÉFICE

La Fondation Héritage Saint-Benoît-de-Mirabel invite la population à assister à son spectacle-bénéfice de la chorale Les Anges du Gospel.

**Date :** dimanche 5 mai, à 14 h

**Lieu :** église de Saint-Benoît  
9155, rue Dumouchel

**Coût :** 25 \$ en prévente et 27 \$ à la porte

**Renseignements :** Estelle Rochon, au 450 258-2268

## COURSE AUX ÉNIGMES DE PÂQUES

La Route des Gerbes d'Angelica souligne la venue du printemps avec une activité familiale de course aux énigmes de Pâques.

**Dates :** samedi 20 avril et dimanche 21 avril, de 10 h à 17 h

**Lieu :** Route des Gerbes d'Angelica  
6015, rang Saint-Vincent, secteur de Saint-Benoît

**Renseignements :** 450 258-1648

**Site Internet :** [www.gerbesdangelica.com](http://www.gerbesdangelica.com)

## LE MOULIN À PAROLE

La Maison de la famille organise l'activité Le Moulin à parole. Il s'agit d'ateliers parent-enfant (3 à 5 ans) servant à stimuler le langage.

**Dates :** les mercredis, du 24 avril au 19 juin, de 9 h 30 à 11 h

**Lieu :** Maison de la famille de Mirabel  
15093, rue de Saint-Augustin, secteur de Saint-Augustin

**Coût :** 40 \$ par famille pour toute la session

**Renseignements :** Hélène Lagacé, au 450 414-2121

**Inscription :** [www.famillemirabel.com/calendrier](http://www.famillemirabel.com/calendrier)

## J'AI QUELQUE CHOSE À DIRE

La Maison de la famille organise l'activité J'ai quelque chose à dire. Il s'agit d'ateliers d'expression qui s'adressent aux jeunes de 10 à 15 ans. Danse, théâtre, écriture, dessin, photo, etc. sont exploités lors des séances.

**Dates :** les jeudis

**Lieu :** Maison de la famille de Mirabel  
15093, rue de Saint-Augustin, secteur de Saint-Augustin

**Renseignements :** Hélène Lagacé, au 450 414-2121

## CAUSERIE PARENT-BÉBÉ

La Maison de la famille organise une activité de causerie pour les parents ayant des bébés de 0 à 12 mois. Il s'agit d'un moment de discussion entre parents pendant que bébé socialise aussi.

**Dates :** les jeudis, du 25 avril au 23 mai, de 9 h 30 à 11 h

**Lieu :** centre culturel du Domaine-Vert Nord  
17530, rue Jacques-Cartier

**Renseignements :** Virginie Filiatrault, au 450 414-2121

**Courriel :** [vfiliatrault@famillemirabel.com](mailto:vfiliatrault@famillemirabel.com)

**Inscriptions :** <https://famillemirabel.com/activite/causerie-parent-bebedomaine-vert-nord/1554370200/>

## MISSION M.O.I.

La Maison de la famille organise l'activité Mission M.O.I.

**Date :** les jeudis, de 15 h 45 à 17 h 15

**Lieu :** Maison de la famille de Mirabel  
15093, rue de Saint-Augustin, secteur de Saint-Augustin

**Renseignements :** Hélène Lagacé, au 450 414-2121

## LIVR'ANIMÉ SUR LA ROUTE

La Maison de la famille organise plusieurs ateliers de Livr'Animé sur la route pour les garderies en milieu familial ainsi que pour les parents avec leurs enfants.

**Heures pour les garderies :** 9 h à 10 h

**Heures pour les parents/enfants :** 10 h 30 à 11 h 30

**Date :** mercredi 17 avril

**Lieu :** centre culturel du Domaine-Vert Nord  
17530, rue Jacques-Cartier, secteur du Domaine-Vert Nord  
et vie communautaire, au 450 475-8656, poste 4259.

**Date :** mercredi 24 avril

**Lieu :** centre culturel du complexe du Val-d'Espoir  
17700, rue du Val-d'Espoir, secteur de Saint-Janvier

**Renseignements :** Geneviève Langlois, au 450 414-2121

## Brigadier scolaire

Nombre de poste : 4  
Numéro de concours : J0419-0138

### Nature du travail :

La Ville de Mirabel est à la recherche de personnes dynamiques pour combler le poste de brigadier scolaire sur appel à des fins de remplacement pour les secteurs de Saint-Augustin, Saint-Janvier, Sainte-Scholastique et Saint-Canut.

Relevant du capitaine du Service de police, le brigadier scolaire :

- voit à la sécurité des enfants à certaines intersections de la Ville et aux abords des écoles.

### Exigences :

- études secondaires;
- posséder une année d'expérience ou moins;
- disponibilité pour des heures coupées soit le matin, le midi et l'après-midi;
- avoir beaucoup d'empathie envers les enfants;
- être capable de travailler sous différents climats atmosphériques;
- ponctualité;
- excellente santé;
- détenir un permis de conduire valide et posséder un véhicule pour pouvoir se déplacer dans le secteur selon les besoins.

### Horaire de travail :

L'horaire de travail est établi par l'Employeur, selon un horaire coupé comportant un maximum de quatre heures par jour. La personne salariée brigadier scolaire aura donc une rémunération de quatre heures par jour en autant qu'elle ait travaillé une journée complète, en effectuant les quatre traverses prévues à l'horaire, soit la traverse du matin, deux traverses à l'heure du dîner et une traverse à la fin de la journée. Dans le cas contraire, elle sera rémunérée pour les heures travaillées seulement.

### Conditions de travail :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

## Préposé à la surveillance des parcs - 2<sup>e</sup> AFFICHAGE

Nombre de poste : 1  
Numéro de concours : J0419-0180

### Nature du travail :

La Ville de Mirabel requiert les services d'un étudiant pour combler le poste de préposé à la surveillance des parcs pour la période estivale 2019 au Service de police.

Relevant de la direction du Service, le titulaire du poste:

- effectue la surveillance des parcs des villes de Mirabel et de Saint-Colomban afin de prévenir la criminalité;
- rédige des rapports d'événements;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### Exigences :

- avoir complété une année en techniques policières;
- être étudiant dans un établissement scolaire et avoir l'intention de retourner aux études à l'automne 2019;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide;
- être disponible pour travailler à temps plein les soirs sur semaine et fin de semaine du 24 mai au 11 août 2019 et à temps partiel pour les périodes du 17 au 20 mai 2019 ainsi que du 12 août au 14 octobre 2019 et ce, selon les besoins du Service.

### Conditions de travail :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

## Coordonnateur - plateaux sportifs extérieurs et soutien aux événements

Nombre de poste : 1  
Numéro de concours : J0419-0189

### Nature du travail :

La Ville de Mirabel requiert les services d'une personne dynamique pour combler le poste de Coordonnateur - plateaux sportifs extérieurs et soutien aux événements à titre de cadre intermédiaire au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Relevant de la chef de division - sport et plein-air, le titulaire du poste :

- Assure la gestion des employés affectés aux parcs et aux plateaux sportifs extérieurs;
- Coordonne la gestion de l'entretien des chalets, du lignage des terrains sportifs et de la surveillance des plateaux sportifs extérieurs ;
- Coordonne les interventions avec les organismes utilisateurs, les promoteurs et les autres services de la Ville;
- Rédige les appels d'offres pour les contrats de déneigement des parcs, ainsi que pour l'entretien et l'arrosage des patinoires;
- Fait la gestion des contrats des entrepreneurs;
- Fait le suivi des plaintes des citoyens;
- Assure la coordination des activités avec les comités de parcs et soutien les événements qui se déroulent dans les parcs et les terrains sportifs extérieurs;
- Accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### Exigences :

- Posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'intervention en loisir ou toute autre formation jugée pertinente;
- Posséder un minimum de trois (3) ans d'expérience pertinente;
- Entregent, capacité de travailler en équipe et très bonnes habiletés de communication orale et écrite;
- Habiletés démontrées en gestion de personnel;
- Être disponible pour offrir un support au personnel à l'extérieur des heures normales de travail en fonction du calendrier des événements et des activités (certains quarts de soir et de fin de semaine);
- Bonne qualité du français écrit;
- Avoir une très bonne connaissance des outils informatiques dont le logiciel Excel;
- Avoir des connaissances de base en gestion budgétaire;
- Posséder un permis de conduire de classe 5 valide.

### Conditions de travail :

Les conditions de travail et avantages sociaux sont ceux établis selon la politique de la Ville de Mirabel pour les postes de cadres intermédiaires.

## Préposé à l'horticulture, aux travaux publics et journalier (remplacement)

Nombre de poste : 1  
Numéros de concours : J0419-0217

### Nature du travail :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour agir à titre de préposé à l'horticulture, aux travaux publics et journalier, personne salariée remplaçante, au Service de l'équipement et des travaux publics. Il s'agit d'un travail saisonnier débutant en avril et se terminant en novembre. Nous cherchons à combler cette fonction pour la saison 2019 et une partie de la saison 2020.

Relevant du contremaître du Service, le préposé à l'horticulture, aux travaux publics et journalier:

- exécute tous les travaux relatifs à l'entretien des massifs floraux et ornementaux ;
- procède à la plantation des fleurs, haies, arbres et arbustes et certains travaux d'aménagement ;
- entretien et taille les arbres et arbustes ;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### Exigences :

- diplôme d'études professionnelles (DEP) en horticulture ou arboriculture ;
- posséder au minimum une année d'expérience pertinente ;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide, un permis de conduire de classe 3 est considéré comme un atout ;
- attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction est considérée comme un atout ;
- bonnes habiletés dans les travaux manuels.

### Conditions de travail :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

## Préposés aux parcs

Nombre de poste : 12  
Numéro de concours : J0319-1113

### Nature du travail :

La Ville de Mirabel requiert les services de plusieurs étudiants dynamiques pour combler le poste de préposé aux parcs au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Relevant du coordonnateur - plateaux sportifs extérieurs et soutien aux événements, le titulaire:

- s'occupe de l'entretien des parcs;
- fait l'entretien ménager de plusieurs chalets de parc;
- effectue la surveillance des parcs;
- répond aux questions des citoyens;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### Exigences :

- être âgé de 16 ans ou plus ;
- posséder un permis de conduire de classe 5 valide;
- faire preuve d'autonomie et être à l'aise avec le public;
- être disponible pour travailler selon un horaire variable de jour, de soir, de fin de semaine et lors des congés fériés pour la période des vacances scolaires estivales 2019 pour environ 30 heures de travail par semaine;
- être disponible pour travailler selon un horaire variable de soir, de fin de semaine et lors des congés fériés pour les mois de juin et septembre 2019 ainsi que pour la période hivernale pour environ 18 heures de travail par semaine.

### Horaire de travail :

Les quarts de travail sont de midi à 21h30.

### Conditions de travail :

Le taux horaire versé est le salaire minimum en vigueur plus 1,00\$. Les conditions de travail sont celles prévues par la Loi sur les normes du travail.

# POUR POSTULER

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au [www.ville.mirabel.qc.ca](http://www.ville.mirabel.qc.ca) sous l'onglet Emplois.

**Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.**

**Les postes sont affichés à partir de la date de cette édition, et ce, pour une durée de sept jours à moins d'avis contraire.**

## OFFRES D'EMPLOI (suite)

### Préposé et journalier - chauffeur aux parcs et terrains de jeux

Nombre de poste : 1  
Numéros de concours : J0419-0288

#### Nature du travail :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour agir à titre de personne salariée saisonnière au poste de préposé et journalier - chauffeur aux parcs et terrains de jeux au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Relevant du contremaître du Service, le préposé et journalier

- accomplit divers travaux reliés à l'entretien, la réparation et/ou la construction des équipements du Service (arénas, parcs, terrains de balle, patinoires extérieures, centres culturels et autres);
- utilise divers véhicules, pièces d'équipement et outils électriques, mécaniques ou autres;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.
- Il est à noter que des affectations surviendront à l'opération de la surfaceuse à glace selon les besoins du Service. Lors de ces affectations, la personne salariée devra intégrer les horaires déjà établis qui sont variables le jour et le soir, sur semaine et fin de semaine.

#### Exigences :

- diplôme d'études secondaires (DES) ou équivalence reconnue;
- posséder un minimum d'une année d'expérience pertinente;
- permis de conduire de classe 3 valide ou s'engager à l'obtenir durant la période d'essai;
- attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;
- expérience pratique de base en menuiserie, soudure, électricité et plomberie;
- bonnes habiletés dans les travaux manuels;
- expérience d'opération d'une surfaceuse à glace (atout).

#### Horaire de travail :

L'horaire de travail est de 40 heures par semaine du lundi au vendredi. Pour la période allant de la semaine incluant la Fête des Patriotes au vendredi précédant la fête de l'Action de Grâce, l'horaire de travail sera de 39 heures par semaine. L'horaire sera alors le suivant :

- lundi à jeudi : de 7h30 à 16h00, avec une demi-heure pour le dîner;
- vendredi : de 7h00 à 12h00.

#### Conditions de travail :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.



## APPELS D'OFFRES - 17 avril 2019

### Service du génie

Travaux de feux de circulation à l'intersection des rues du Parc et J.A.Bombardier, dans le secteur de Saint-Janvier

X3 311 N15488  
appel d'offres n° 2019-043

La Ville de Mirabel demande des prix pour la réalisation de travaux de construction de feux de circulation à l'intersection des rues du Parc et J.A.Bombardier.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)).

La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes de soumission devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le 3 mai 2019, à 11 heures** (heure de l'horodateur de l'Hôtel de Ville de Mirabel) au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Daniel Magown, ingénieur de la firme Cima+ au 514 337-2462, poste 3083.

La directrice du Service du génie

Geneviève Cauden, ing.

### Service de l'environnement

Valorisation des matières organiques

X4 111 103 U3 N00064  
appel d'offres n° 2019-034

La Ville de Mirabel désire recevoir des offres de prix pour la valorisation des matières organiques.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes de soumission devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le 23 avril 2019, à 11 heures** (heure de l'horodateur de la réception de l'Hôtel de Ville de Mirabel), au 14 111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le soussigné.

Le directeur du Service de l'environnement

Jérôme Duguay, B.Sc., M.Sc.



## AVIS PUBLICS - 17 avril 2019

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 2312

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2312 modifiant le règlement établissant un programme d'aide financière à la rénovation résidentielle, commerciale et institutionnelle dans les secteurs villageois numéro 2005 de façon à encadrer l'utilisation multiple du programme par une même propriété.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 10 avril 2019

La greffière,  
Suzanne Mireault, avocate

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 2311

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2311 concernant un mandat de vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 10 avril 2019

La greffière,  
Suzanne Mireault, avocate

## ADRESSÉ AUX PERSONNES HABLES À L'ENSEMBLE DE LA VILLE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2310

AUX PERSONNES HABLES À VOTER ayant le droit d'être inscrites le 8 avril 2019 sur la liste référendaire de l'ensemble de la ville.

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 8 avril 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 2310** Autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux relativement à l'aménagement de la rue J.A.Bombardier, dans le cadre des travaux d'asphaltage 2019, phase I, incluant une bordure de béton, un trottoir et un îlot de béton, des feux de circulation à l'intersection de la rue du Parc ainsi que des travaux d'infrastructures (pluvial), dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.

Le présent règlement prévoit une dépense de 1 969 000 \$ et un emprunt de 1 969 000 \$.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la ville peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

**Toute personne habile à voter doit OBLIGATOIREMENT s'identifier auprès de la greffière, ou son représentant, malgré toute disposition inconciliable, par une des pièces d'identité suivantes, en vertu de l'article 215 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités :**

- sa carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec ;
- son permis de conduire ou son permis probatoire délivrés sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec ;
- son passeport canadien.

**Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h, les 1, 2, 3, 6 et 7 mai 2019, au bureau du greffe situé à l'Hôtel de Ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel.**

Le nombre requis de demandes pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de trois mille neuf cent trois (3 903). Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h ou aussitôt que possible après cette heure, à la même date et au même endroit.

Le règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et pendant les heures d'enregistrement.

## CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABLE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDARE DE L'ENSEMBLE DE LA VILLE :

### PERSONNE HABLE À VOTER :

1) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 8 avril 2019;

- Être domiciliée dans la ville et être domiciliée au Québec depuis au moins 6 mois.

2) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 8 avril 2019 :

- Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la ville depuis au moins 12 mois.

3) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 8 avril 2019 :

- Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise dans la ville depuis au moins 12 mois;

- Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou lors de la signature du registre.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 8 avril 2019 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;

- avoir produit avant ou lors de la signature du registre une résolution désignant la personne autorisée à signer le registre et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Donné à Mirabel, ce 10 avril 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate

## AJOUT D'UN LIEU DE DÉPART ET DE SERVICE DE GARDE POUR LE SECTEUR DE SAINT-HERMAS

Été  
2019

ESSAYEZ  
NOS

Du 25 juin au 16 août

DEUX TYPES DE  
**CAMPS DE JOUR**

Inscription du 5 au 10 mai  
(camps fermés le 24 juin et le 1<sup>er</sup> juillet)

Nouveau!  
PROGRAMME ADO  
11-12 ANS



# Maisons fleuries

## CONCOURS 2019



Les inscriptions doivent être envoyées par la poste, **au plus tard le 28 juin 2019**, à l'adresse suivante :

**CONCOURS MAISONS FLEURIES**  
14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3

### Renseignements:

#### Critères d'évaluation

- Beauté, équilibre et originalité des arrangements
- Harmonie des couleurs
- Diversité, santé et entretien général
- Respect de l'environnement

#### Jugement

Le jugement des aménagements sera effectué du 22 juillet au 9 août par un jury composé de deux personnes qui visiteront les propriétés inscrites.

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Secteur: \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

## INSCRIPTION

Une seule inscription dans l'une des catégories suivantes :

- Façade résidentielle de 5 000 pi<sup>2</sup> et moins
- Façade résidentielle de 5 000 pi<sup>2</sup> et plus
- Maison de ferme et ferme
- Potager et potager urbain
- Cours arrière de 5 000 pi<sup>2</sup> et moins
- Cours arrière de 5 000 pi<sup>2</sup> et plus
- Immeuble à logements et condo
- Industrie et commerce



### CONGÉ DE PÂQUES

## Ouvert ou fermé

La Ville de Mirabel désire informer la population que les bureaux de l'administration municipale seront fermés le vendredi 19 avril et le lundi 22 avril prochains, en raison du congé de Pâques. Les bibliothèques seront fermées le dimanche 21 et le lundi 22 avril.

À noter qu'aucun changement n'est apporté à la collecte sélective des matières recyclables.

### Fermeture des écocentres

Veillez prendre note que les écocentres de Saint-Augustin, de Saint-Janvier et de Sainte-Scholastique seront fermés le vendredi 19 avril, mais que l'écocentre de Saint-Canut sera ouvert.

Le samedi 20 avril, tous les écocentres seront ouverts.

Le dimanche 21 et le lundi 22 avril, les 4 écocentres seront fermés pour le congé de Pâques.

